République Française

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 À 20 H 30

Nombre de conseillers en exercice :	***19***
Nombre de présents :	***15***
Nombre de pouvoirs :	***1***
Nombre de votants :	***16***

Date de convocation : ..... ***21 mars 2023***

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BLANCHET, Maire.

Président *: M. Philippe BLANCHET*

Conseillers présents *: MM. Dominique NOUREAU, Dominique de MARNE, Sylvie BAPTISTE, Laurent MANDIN, Gérard CRÉMAULT, Marie-José CAIL, Christian ÉMERIT, Annie LEPRÊTRE, Claude BICHON, Sébastien GUÉRIN, Sébastien ASSAILLY, Jean BOUTET, Hippolyte SIMON-BAUMEL, Chantal PÉLISSIER-TÉNOT.*

Secrétaire de séance *: M. Claude BICHON*

Excusée ayant donné pouvoir *: **1***
Mme Lucie BEURET à M. Christian ÉMERIT

Excusé *: **0***

Absentes *: **3***
Mmes Sandrine GRÉGOIRE, Marie-Pierre EINAUDI, Armelle VIGNAULT

*****

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION - FINANCES

A) BUDGET PRINCIPAL

1) COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal, statuant sur l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,

À l'unanimité, ***DÉCLARE*** *que le compte de gestion dressé par Madame Nathalie AMORY, Comptable du Service de Gestion Comptable de MELLE (79), pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation, ni réserve.*

2) COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir présenté le compte administratif de l'exercice 2023, Monsieur Philippe BLANCHET, Maire, quitte la séance et sous la présidence de Madame Chantal PÉLISSIER-TÉNOT, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif du budget principal successivement en fonctionnement et investissement, résumé de la façon suivante et donne quitus au Maire pour sa gestion.

Bilan de gestion de 2023

Dépenses de fonctionnement 2023	*1 390 626,44 €*
Recettes de fonctionnement 2023	*1 593 237.42 €*
Excédent de fonctionnement 2023	***202 610,98 €***
Résultat reporté 2022	*77 816,30 €*
Excédent de fonctionnement 2023	***280 427,28 €***
Dépenses d'investissement 2023	*457 458,29 €*
Recettes d'investissement 2023	*586 408,00 €*
Excédent d'investissement 2023	***128 949,71 €***
Résultat reporté 2022	*- 249 565,01 €*
Déficit d'investissement 2023	***- 120 615,30 €***
Excédent de gestion 2023	***159 811,98 €***
Restes à réaliser 2023	***- 40 480,00 €***
Bilan de gestion 2023 (résultat)	***119 331,98 €***

3) AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente :

- Excédent de fonctionnement 2023	***280 427,28€***
- Excédent d'investissement 2023	*128 949,71 €*
- Déficit d'investissement reporté 2022	*- 249 565,01 €*
- Déficit global d'investissement 2023	***- 120 615,30 €***

Affectation du résultat 2023 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves - C/1068 (Déficit global 2023 + solde restes à réaliser)	*161 095,30 €*
- Déficit d'investissement reporté - C/001	*- 120 615 ,30 €*
- Excédent de fonctionnement reporté - C/002	*119 331,98 €*

B) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « CHAMPS DU PARC »

1) COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal, statuant sur l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,

*À l'unanimité, **DÉCLARE** que le compte de gestion dressé par Madame Nathalie AMORY, Comptable du Service de Gestion Comptable de MELLE (79), pour l'exercice 2023 n'appelle ni observation, ni réserve.*

2) COMPTE ADMINISTRATIF

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2023, Monsieur Philippe BLANCHET, Maire, quitte la séance et sous la présidence de Madame Chantal PÉLISSIER-TÉNOT, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte administratif successivement en investissement et en fonctionnement résumé de la façon suivante et donne quitus au Maire pour sa gestion.

Dépenses de fonctionnement 2023	*550 742,69 €*
Recettes de fonctionnement 2023	*494 307,67 €*
Déficit de fonctionnement 2023	***- 56 437,02 €***
Résultat reporté 2022	*- 15 065,39 €*
Déficit de fonctionnement 2023	***- 71 502,41 €***

Dépenses d'investissement 2023	*520 996,80 €*
Recettes d'investissement 2023	*539 164,95 €*
Excédent d'investissement 2023	***18 168,15 €***
Résultat reporté 2022	*- 18 168,15 €*
Résultat d'investissement 2023	***0,00 €***
Bilan de gestion 2023 (résultat)	***- 71 502,41 €***

3) <u>AFFECTATION DU RÉSULTAT</u>

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif présente :

- Déficit de fonctionnement 2023	*- 71 502,41 €*
- Excédent d'investissement 2023	*18 168,15 €*
- Résultat d'investissement 2022	*- 18 168,15 €*
- Résultat global d'investissement 2023	*0,00 €*
- Déficit de gestion 2023	*- 71 502,41 €*

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Déficit de fonctionnement reporté – C/002	*- 71 502,41 €*

C) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2024

En application de l'article 1639 A du Code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril, les décisions relatives aux taux ou aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la Commune de La Mothe Saint-Héray est composé :

- de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) ;
- de la Taxe d'Habitation réduite aux seules Résidences Secondaires (THRS) ;
- et de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNB).

Il est précisé qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La présente délibération soumet à l'approbation du Conseil municipal le vote des taux de trois taxes précitées.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2024 est estimé à 526 426,00 €. Il est précisé que ce produit prévisionnel inclut :

- le produit du coefficient correcteur mis en place à l'occasion de la suppression de la taxe d'habitation (116 626,00 €)
- le versement au titre du FNGIR (37 432,00 €)
- l'attribution des allocations compensatrices (27 475,00 €)

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les taux de fiscalité pour l'année 2024 :

Fiscalité directe locale	***Bases estimées 2024***	***Taux proposés 2024***	***Produit fiscal attendu 2024***
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	*1 393 000,00*	*34,94 %*	*486 714,00*
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	*71 000,00*	*42,66 %*	*30 289,00*
Taxe d'Habitation-Résidences Secondaires	*163 600,00*	*5,76%*	*9 423,00*
		TOTAL	***526 426,00€***

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (TIIRS) et sur les logements vacants (logements à usage d'habitation vacants depuis plus de deux ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition) en le portant à 6,52 %, soit une variation du produit fiscal de 1 244,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se range à l'avis du Maire et ***DÉCIDE*** *d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale 2024 comme suit :*

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP) : 34,94 % ;

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) : 42,66 % ;

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 6,52 %.

Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2024.

D) BUDGET PRIMITIF 2024

1) BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif examiné par la Commission Finances le 19 mars a été construit avec une fiscalité à taux constant pour les TFPB et TFPNB mais avec une augmentation du taux de la THRS et une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il s'équilibrera à 1 654 382,00 € en section de fonctionnement et à 1 391 826,07 € en section d'investissement.

Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	BP - DM 2023	CA 2023	BP 2024
023	Virement à l'investissement	200 000,00 €		245 000,00 €
011	Charges à caractère général	441 200,00 €	432 130,82 €	470 327,00 €
012	Frais de personnel	562 500,00 €	548 380,38 €	622 760,00 €
014	Atténuation de produit	38 345,00 €	37 901,00 €	38 245,00 €
042	Opérations d'Ordre	10 000,00 €	12 400,00 €	10 000,00 €
65	Autres charges de gestion	340 195,73 €	334 307,82 €	244 550,00 €
66	Charges financières	23 500,00 €	20 977,88 €	19 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 492,27 €	1 739,90 €	500,00 €
68	Dotations aux amortissements	3 000,00 €	2 788,64 €	3 500,00
		1 622 233,00 €	**1 390 626,44 €**	**1 654 382,00 €**

	RECETTES	BP-DM 2023	CA 2023	BP 2024
002	Excédent antérieur reporté	77 816,30 €		119 331,98 €
013	Atténuation charges (Remboursement salaires)	12 233,00 €	21 004,66 €	19 000,00 €
70	Produits des services	37 600,00 €	25 063,76 €	40 530,00 €
73	Impôts et taxes	708 900,00 €	730 451,64 €	702 860,00 €
731	Fiscalité locale	52 858,00 €	32 301,21 €	2 800,00 €
042	Opérations d'Ordre	26 000,00 €	26 188,39 €	26 000,00 €
74	Dotations - Subventions	601 300,00 €	603 136,15 €	622 620,00 €
75	Autres produits de gestion	104 707,70 €	151 855,44 €	120 210,00 €
76	Produits financiers	25,00 €	29,44 €	30,02 €
77	Produits exceptionnels	793,00 €	1 788,82 €	1 000,00 €
		1 622 233,00 €	**1 593 237,42 €**	**1 654 382,00 €**

Le programme d'investissement s'équilibre à 1 391 826,07 € avec l'inscription d'un emprunt de 250 000,00 € et les cessions d'immeubles et du camping. La Commission Finances a décidé de terminer les opérations engagées en 2023 :

- Menuiseries à la Maison des Associations
- Lavoir du Vivier
- Aménagement des espaces publics : maîtrise d'œuvre
- Éclairage public Route de Pamproux et Cité de Castors
- Effacement des réseaux téléphoniques et électriques Cité des Castors

Et de programmer de nouvelles opérations :

- Panneaux de signalisation et de signalétique
- Défibrillateur, mises aux normes électriques et crémaillère au Moulin l'Abbé
- Matériel : tracteur, balayeuse, camion électrique
- Pack climatiseurs à la Maison des Associations
- Toitures immeubles rues du Barrabas et de la Vieille Église
- Panneaux photovoltaïques aux ateliers municipaux
- Voiries chemins de Bel Air et de Buisson Normand
- Appartements rue du Maréchal Joffre
- Éclairage public rues du Maréchal Foch, de l'Ouche, de la Garenne, de la Brumauderie et chemin du Portail Vert
- Portes de la mairie
- Renforcement du poste électrique du Barrabas

En ce qui concerne les nouvelles recettes d'investissement :

- Cessions d'immeubles et du camping
- Subvention au titre du dispositif Fonds Vert dans le cadre d'économies d'énergie (éclairage public)
- Subventions pour la transition énergétique aux ateliers municipaux
- Subvention du Département pour les appartements de la rue du Maréchal Joffre
- Subvention du SIEDS pour le renouvellement de l'éclairage public
- Retour TVA et emprunt

DÉPENSES	RAR 2023	BP 2024	TOTAL
Opérations financières		**303 796,07 €**	**303 796,07 €**
Déficit reporté		120 615,30 €	120 615,30 €
Capital des emprunts		81 000,00 €	81 000,00 €
Déficit Lotissement des Champs du Parc		69 830,77 €	69 830,77 €
Caution logements		6 350,00 €	6 350,00 €
Travaux en régie		26 000,00 €	26 000,00 €
Mobilier matériel	3 240,00 €	127 270,00 €	130 510,00 €
Bâtiments communaux	33 896,00 €	97 624,00 €	131 520,00 €
Voirie	-	31 000,00 €	31 000,00 €
Appartements Maréchal Joffre	61 000,00 €	360 000,00 €	421 000,00 €
Moulin du Pont l'Abbé	-	11 500,00 €	11 500,00 €
Aménagement espaces publics	44 932,00 €	83 068,00 €	128 000,00 €
Éclairage public	43 962,00 €	55 558,00 €	99 520,00 €
Mairie	-	32 830,00 €	32 830,00 €
Effacement de réseaux	60 300,00 €	41 850,00 €	102 150,00 €
	247 330,00 €	**1 144 496,07 €**	**1 391 826,07 €**

RECETTES	RAR 2023	BP 2024	TOTAL
Opérations financières		**1 037 305,07 €**	**1 037 305,07 €**
Virement de la section fonctionnement		245 000,00 €	245 000,00 €
FCTVA		40 000,00 €	40 000,00 €
Réserves		161 095,30 €	161 095,30 €
Cessions		315 050,00 €	315 050,00 €
Amortissements		10 000,00 €	10 000,00 €
Taxe d'Aménagement		8 809,77€	8 809,77€
Restitution cautions		6 350,00 €	6 350,00 €
Emprunt		250 000,00 €	250 000,00 €
Redevance concession ENEDIS		1 000,00 €	1 000,00 €
Bâtiments communaux	-	44 000,00 €	44 000,00 €
Appartements rue du Maréchal Joffre	106 750,00 €	66 778,00 €	173 528,00 €
Moulin l'Abbé	5 000,00 €	5 000,00 €	10 000,00 €
Éclairage public	65 300,00 €	31 893,00 €	97 193,00 €
Effacement des réseaux	29 800,00 €	-	29 800,00 €
	206 850,00 €	**1 184 976,07 €**	**1 391 826,07 €**

Le projet de budget 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Lotissement des Champs du Parc 2023

Le budget annexe lotissement retrace essentiellement la charge d'emprunt, la vente de 2 parcelles et la comptabilisation des stocks de terrains en cours d'aménagement (2ème tranche) et aménagés (parcelles à vendre).

SECTION INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Remboursement capital emprunt	21 183,49 €	Versement budget commune	69 830,77 €
Régularisation écritures 2023	113 831,49 €	Virement du fonctionnement	23 524,82 €
Stock final terrains en-cours	305 344,18 €	Annulation stock en-cours	305 344,18 €
Stock final terrains aménagés	97 147,40 €	Stocks terrains Aménagés	138 806,79 €
TOTAL	**537 506,56 €**	**TOTAL**	**537 506,56 €**

SECTION FONCTIONNEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Déficit reporté	71 502,41 €	Régularisation écritures 2023	113 831,49 €
Virement à l'investissement	23 524,82 €	Stocks terrains en cours	305 344,18 €
Remboursement intérêts emprunt	5 788,87 €	Stock terrains aménagés	97 147,40 €
Annulation stock en-cours	305 344,18 €	Ventes parcelles	28 644,00 €
Annulation stock terrains aménagés	138 806,79 €	Charges Emprunts - OPO	5 788,87 €
Charges d'emprunts - OPO	5 788,87 €		
TOTAL	**550 755,94 €**	**TOTAL**	**550 755,94 €**

Le projet de budget 2024 du lotissement des Champs du Parc est adopté à l'unanimité.

E) CONVENTION POUR L'IMPLANTATION DES POINTS DE COLLECTE ENTERRÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Dans le cadre du déploiement de colonnes enterrées sur le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou, la commune participe à ce projet en équipant deux sites : Allée Madeleine Gelin et Vallée du Parc. Ces sites seront composés d'une colonne d'ordures ménagères et d'une colonne emballages recyclables (hors papiers et verres).

Les travaux de mise en œuvre des colonnes enterrées sont prévus sur l'année 2025 pour une durée d'une semaine pour la réalisation des deux sites (hors finitions éventuelles). Le montant prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

- Fourniture et pose des colonnes	28 236,00 € HT (Hors révisions éventuelles)
- Travaux de terrassement et de génie civil	10 000,00 € HT
Soit un total de	**38 236,00 € HT** **(45 883,20 € TTC)**

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du projet de convention fixant les modalités de mise en œuvre des colonnes enterrées et les modalités de financement. La participation financière de la commune s'élèvera à 50 % des dépenses de chaque site sous forme de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,
Considérant que l'implantation des colonnes enterrées contribuera à une meilleure intégration paysagère dans l'espace urbain,

***1°) AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention pour l'implantation de 2 points de collecte enterrés - Vallée du Parc et Allée Madeleine Gelin - avec la Communauté de communes Mellois en Poitou ainsi que toute pièce s'y rapportant*

***2°) DIT** que la participation de la Commune à l'implantation des colonnes enterrées sur les deux sites se fera sous forme de fonds de concours.*

F) PATRIMONIALISATION DE LA FÊTE DES ROSIÈRES : INSCRIPTION À L'INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (PCI)

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 16 mai 2023 il a été décidé de conventionner avec le bureau d'étude « Culture Ethno » représenté par Madame Zoé OLIVER pour l'inscription de la Fête des Rosières de LA MOTHE SAINT-HÉRAY à l'inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI). Il souligne que la fête des Rosières de la commune est la seule manifestation centrée autour d'un mariage civil et religieux.

Il ajoute que 8 autres communes de France ont également confié au bureau d'étude Culture Ethno l'inscription à l'inventaire national du PCI de leur manifestation autour de la Rosière.

Afin d'aider les collectivités pour financer ce projet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle Aquitaine peut accorder une subvention pour les dépenses liées à l'enquête en vue de l'inclusion de ces fêtes des Rosières à l'inventaire national du PCI. Il précise que la DRAC ne souhaite pas démultiplier les demandes de financement pour un même projet et propose donc que la commune de LA MOTHE SAINT-HÉRAY porte ce projet au nom de toutes les villes rosières participantes qui lui auront donné mandat.

Le financement de ce projet est le suivant :

CHARGES	***MONTANT HT***
Achats fournitures	*600,00 €*
Déplacement des délégations de ville Rosières pour la rencontre régionale à Bordeaux	*1 200,00 €*
Déplacement du bureau d'études aux fêtes des Rosières	*600,00 €*
Enquêtes ethnographiques et développement des partenaires	*3 900,00 €*
Organisation, tenue, compte-rendu de la journée professionnelle	*3 900,00 €*
Rédaction de fiche descriptive nationale	*3 900,00 €*
	14 100,00 €

PRODUITS	***MONTANT***
État	
Subvention de la DRAC	*4 700,00 €*
Communes	
** La Mothe Saint-Héray*	*1 500,00 €*
** Grayan-et-l'Hôpital*	*1 500,00 €*
** La Brède*	*1 500,00 €*
** Lesparre-Médoc*	*1 500,00 €*
** Brigueuil*	*800,00 €*
** Salles-sur-Mer*	*800,00 €*
** Salleboeuf*	*800,00 €*
** Créon*	*500,00 €*
** Eyvirat*	*500,00 €*
	14 100,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

***Considérant** la convention de collaboration et de partenariat avec le bureau Culture Ethno autour du projet de valorisation de la fête des Rosières*

*1°) **ACCEPTE** que la Commune de La Mothe Saint-Héray porte le projet d'inscription à l'inventaire national du Patrimoine Culturel Immatériel pour les 09 communes de Nouvelle Aquitaine où est célébrée une fête des Rosières.*

*2°) **SOLLICITE** une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine pour aider au financement de ce projet*

*3°) **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de mandat avec les 9 communes de Nouvelle-Aquitaine ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.*

II – QUESTIONS DIVERSES

- *Élections européennes le 09 juin*
- *Rejet par la Préfecture du projet de parc éolien sur les communes de La Couarde-Exoudun*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00

Le Secrétaire de séance, *Le Maire,*

Claude BICHON *Philippe BLANCHET*